

Bernard Kouchner vient de créer un pôle religions au Quai d'Orsay, une première en France

LE MONDE | 25.07.09 | 12h07 • Mis à jour le 26.07.09 | 12h31

Certains ne manqueront pas d'y voir un nouveau signe de la *"laïcité positive"* prônée par le président de la République, Nicolas Sarkozy. D'autres, un esprit du temps qui confère aux religions un rôle-clé dans le supposé clash des civilisations. Depuis le 1er juin, un pôle religions s'est installé au sein de la direction de la prospective du ministère des affaires étrangères, une première en France.

Le ministre Bernard Kouchner, à l'origine de cette création, y voit, lui, *"un effet de la mondialisation"* et une nécessaire *"modernisation"* des mentalités. La réflexion pour une prise en compte de paramètres religieux était *"insuffisante"* au sein de la diplomatie française, assure le ministre. *"On a intégré la démographie, l'écologie et les pandémies à la réflexion stratégique, pourquoi pas les religions ? Toutes les guerres que j'ai connues comportaient à des degrés divers des histoires de religion"*, assure-t-il, dans une allusion aux conflits du Kosovo, du Sri Lanka ou du Liban, qu'il a particulièrement suivis.

"Dans certains pays, faire de la politique, c'est parler religion, et inversement. On ne peut pas l'ignorer", défend aussi le responsable du nouveau pôle, Joseph Maïla, spécialiste de l'islam et de la sociologie des conflits, fondateur de l'Institut de formation à la médiation et à la négociation. Et de citer les points chauds de la planète que sont l'Afghanistan, le Pakistan, l'Irak ou l'Iran.

Pas question pour autant d'accréditer l'idée que la plupart des conflits actuels trouvent leur origine ou leur explication unique dans des différends religieux : *"Le pôle religions, c'est 6 personnes pour 16 000 diplomates !"*, relativise le ministre. Mais ses promoteurs soulignent que la diplomatie française, imprégnée des principes de laïcité, se montre parfois en retrait par rapport aux questions religieuses. Aussi le pôle religions devra-t-il sensibiliser les diplomates de la nouvelle génération aux questions religieuses.

"Comment faire de la médiation dans un conflit si on ne connaît pas la différence entre chiïsme et sunnisme, entre un grec-orthodoxe et un maronite ?", s'interroge M. Maïla. D'origine libanaise, cet intellectuel catholique, ancien recteur de l'Institut catholique de Paris, s'est intéressé de près à l'accord de Taëf, qui, en 1989, a mis fin à la guerre civile libanaise en redistribuant les pouvoirs au sein des différentes communautés religieuses. *"Certains conflits sont résolus par un accommodement entre communautés religieuses"*, insiste-t-il, tout en précisant : *"La finalité du pôle demeure politique et diplomatique, et la diplomatie reste régulée par des valeurs laïques."*

En s'appuyant sur des experts, le pôle religions devra mener une réflexion en amont, suivre les grands mouvements religieux à travers le monde et leurs éventuelles implications politiques pour, le cas échéant, accompagner la diplomatie active de la France. Ce travail de prospective devrait ainsi

s'intéresser aux évolutions du protestantisme évangélique, aux différentes facettes de l'islam et de l'islamisme à travers le monde, au poids de l'orthodoxie en Russie, aux vagues de prosélytisme... Le pôle religions devra aussi centraliser les réactions internationales à la suite de déclarations ou de décisions de la France sur des sujets religieux. L'une de ses premières missions a consisté à donner aux ambassadeurs des éléments de langage commun après les propos critiques du président de la République sur le port de la burqa en France. Il leur a été conseillé de mettre en avant la dignité de la femme, la sécurité et la spécificité culturelle française... Le pôle travaille aussi sur les questions touchant le fondement théologique de la Constitution iranienne dans la crise actuelle. Dans les prochaines semaines, les experts pourraient être amenés à évaluer les conséquences d'une condamnation de l'Eglise de scientologie sur les relations avec les Etats-Unis. Ou à s'interroger sur les rapports de la France avec un groupement comme l'Organisation de la conférence islamique (OCI), fédération de 57 pays fondée sur la religion.

Jusqu'à présent, l'expérience diplomatique de la France en matière religieuse était cantonnée à ses relations avec le Vatican et à sa responsabilité vis-à-vis des congrégations religieuses. Depuis les années 1920 et la normalisation des rapports diplomatiques entre la France et le Vatican, un conseiller pour les affaires religieuses est en effet rattaché au ministère des affaires étrangères.

Censée élargir son champ d'action aux autres religions, la fonction est restée marquée par le contexte historique de sa création. Diplomate, le conseiller est chargé de l'accueil des personnalités religieuses en France et représente la France dans les organismes internationaux. Il fut à la manœuvre lors de la visite du pape à Paris et à Lourdes en septembre 2008. Il a aussi joué un rôle central dans la conclusion de l'accord signé entre la France et le Vatican sur les diplômes universitaires.

Stéphanie Le Bars

Article paru dans l'édition du 26.07.09

Le Monde.fr

» A la une » Archives » Examens » Météo » Emploi » Newsletters » Talents.fr
 » Le Desk » Forums » Culture » Carnet » Voyages » RSS » Sites du
 » Opinions » Blogs » Economie » Immobilier » Programme » Le Post.fr groupe

T&A

Le Monde

» Abonnez-vous
 au *Monde* à
 -60%

» Déjà abonné au journal



© Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV | Mentions légales | Qui sommes-nous ? | Index | Aide